AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscaming a adopté, lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 9 novembre 2022, le règlement #688 modifiant le règlement de zonage #427 création gîtes touristiques en zone de villégiature.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au jeudi entre 8 h 00 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 et le vendredi de 8h et 12h.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier